

Office cantonal de l'enfance et de la jeunesse



**Ensemble, nous rendons
les enfants et les jeunes
plus forts**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

De l'office de la jeunesse...

Créé par une loi organisationnelle "ad hoc" en **1958** l'office de la jeunesse comprend les services suivants :

- Le service de santé de la jeunesse;
- Le service médico-pédagogique;
- Le service social de la jeunesse;
- Le service de protection de la jeunesse;
- Le service du tuteur général et d'entraide de la jeunesse;
- Le service des loisirs de la jeunesse;
- Le service d'études, de documentation et d'information et le service d'aide et de recouvrement des pensions alimentaires

En **2005**, la clinique dentaire de la jeunesse rejoint le service de santé de la jeunesse.

L'office comprend encore le SCARPA, le service de médiation scolaire et le service des loisirs.

Le service social est devenu service de protection de la jeunesse, son directeur exerce les fonctions de juge des enfants pour 7-15 ans.

En **2011**, il est décidé de sortir le service médico-pédagogique de l'office afin de créer un office médico-pédagogique, puis de cesser les activités de loisirs pour les confier aux communes et à des entités subventionnées.

En **2013**, entrée en vigueur du nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant.

... à l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

La loi sur l'enfance et la jeunesse entre en vigueur le **1^{er} mars 2018** en définissant les buts et les missions du DIP dans un domaine qui s'articule à la frontière des politiques sociales, familiales, éducatives et sanitaires et qui concerne une multiplicité d'acteurs, dont le canton, les communes, et les organismes publics et privés ainsi que les parents.

➡ L'idée développée dans la LEJ est que celle-ci vienne compléter la loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015 (ci-après : LIP). Quand la LIP s'intéresse aux enfants et aux jeunes en tant qu'élèves, la LEJ s'intéresse à eux d'un point de vue plus large couvrant des aspects de leur vie dans le cadre scolaire, extrascolaire et familial.

Ces deux textes se veulent complémentaires et se fondent sur une spécificité du canton de Genève qui est, depuis des décennies, de regrouper au sein d'un même département les acteurs chargés de l'enseignement, de l'éducation, de l'orientation, de la protection, de la pédagogie spécialisée, de la santé scolaire et de l'encouragement aux activités extrascolaires.

Le **1^{er} janvier 2025**, l'OEJ devient l'OCEJ composé d'une direction générale autour de directions de "support" et regroupant 7 services autour de 3 missions principales : la promotion de la santé et la prévention, la protection de l'enfance et de la jeunesse, la coordination des prestations déléguées et la surveillance.

Cadre juridique

L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse fonde son activité sur des bases légales et réglementaires internationales, nationales et cantonales:

- Convention internationale des droits de l'enfant du 20/11/1989 [convention-relative-aux-droits-de-lenfant](#), les conventions de La Haye du 19/10/1996 [CLaH 96](#), du 25/10/1980 [CLaH 80](#), du 29/05/1993 [CLaH 93](#), la Convention européenne des droits de l'homme [CEDH](#),
- Le Code civil suisse, le Code pénal, en particulier le droit pénal des mineurs du 20/06/2003 [DPMIn](#), l'ordonnance sur le placement d'enfants du 19/10/1977 OPE, la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse du 30/09/2011 [LEEJ](#)
- La loi sur l'enfance et la jeunesse du 1/03/2018 [LEJ](#) et son règlement d'application du 09/01/2021 [REJ](#)
- La loi d'application du Code civil 11/10/2012 [LaCC](#), la loi sur l'instruction publique du 17/09/2015 [LIP](#) et le règlement sur la pédagogie spécialisée du 23/06/2021 [RPSpéc](#), la loi sur l'accueil préscolaire du 12/09/2019 [LAPr](#), la loi sur l'accueil à journée continue du 22/03/2019 [LAJC](#), la loi sur la santé du 7/04/2006 [LS](#),
- La Constitution de la république et Canton de Genève (article 23) du 14/10/2012 [Cst-GE](#)
- Le règlement pour la promotion de l'égalité et la prévention des violences du 31/05/2023 [RPEPV](#), le règlement fixant les indemnités pour les FAH du 11/05/2016 [RIFAH](#), le règlement fixant la participation des père et mère aux frais de placement du 02/12/2020 [RPFFPM](#).

La mission de l'office

L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse (OCEJ) a pour mission de protéger l'enfance grâce à des actions éducatives de promotion de la santé, de prévention des comportements à risque, de mise en œuvre de mesures de protection, et de vérification des conditions d'accueil des enfants lorsqu'ils ne sont pas sous la responsabilité de leurs parents. Il évalue les besoins de l'enfant concerné pour mettre en œuvre les mesures adéquates à chaque situation, que ce soit lorsqu'il préoccupe les adultes qui l'entourent vis-à-vis de son intégration sociale et ou scolaire, ou s'il apparaît en danger ou en risque de l'être dans son milieu de vie habituel.

L'OCEJ soutient l'action d'autres autorités ou services et réciproquement. Il collabore quotidiennement avec l'école, la justice, la police, les services médicaux et sociaux, les services éducatifs et psychosociaux. Il est expert dans ses domaines d'activité et il joue un rôle de pivot entre les professionnels et entre les familles avec les professionnels.

Le rôle de l'office est principalement celui de soutenir l'exercice de l'autorité parentale, d'apporter toutes mesures de soutien à la parentalité, de relayer l'action des parents dans leur devoir de protection des enfants, soit par des actions individuelles, soit collectives.

Sa boussole est l'intérêt supérieur de l'enfant.

Il se préoccupe de la place de ce dernier dans la société, de son bien-être et de son avenir.

Il agit directement en délivrant des prestations aux usagers ou en déléguant certaines tâches à des acteurs publics ou privés, ou en apportant son soutien à la mission des autres services publics ou organismes privés.

Il fonde son action sur les valeurs du service public et véhicule un message humaniste.

La carte d'identité

627 + 52 **auxiliaires**

Hommes & Femmes

1

1 direction générale +
5 services supports

7

services métier + 1 unité
d'assistance
personnelle (UAP)

+17

contrats prestations

Cockpit RH (30 mars 2026)

514

Femmes (82%)

113

Hommes (18%)



80%

des postes de cadres occupés par
des femmes

55 fonctions dont personnel infirmier, techniciens et techniciennes vue et ouïe, chauffeurs poids lourds, médecin dentiste, intervenant et intervenante en protection de l'enfance, etc.

7.00%

Taux de rotation sur les 12 mois

Âge moyen : **45.7** ans

57 personnes entre 60 et 64 ans

Chiffres financiers

**+ de 6 millions
de francs**

Frais de biens et services
(hors personnel), principalement des
contrats de mandat

**+ de 75 millions
de francs**

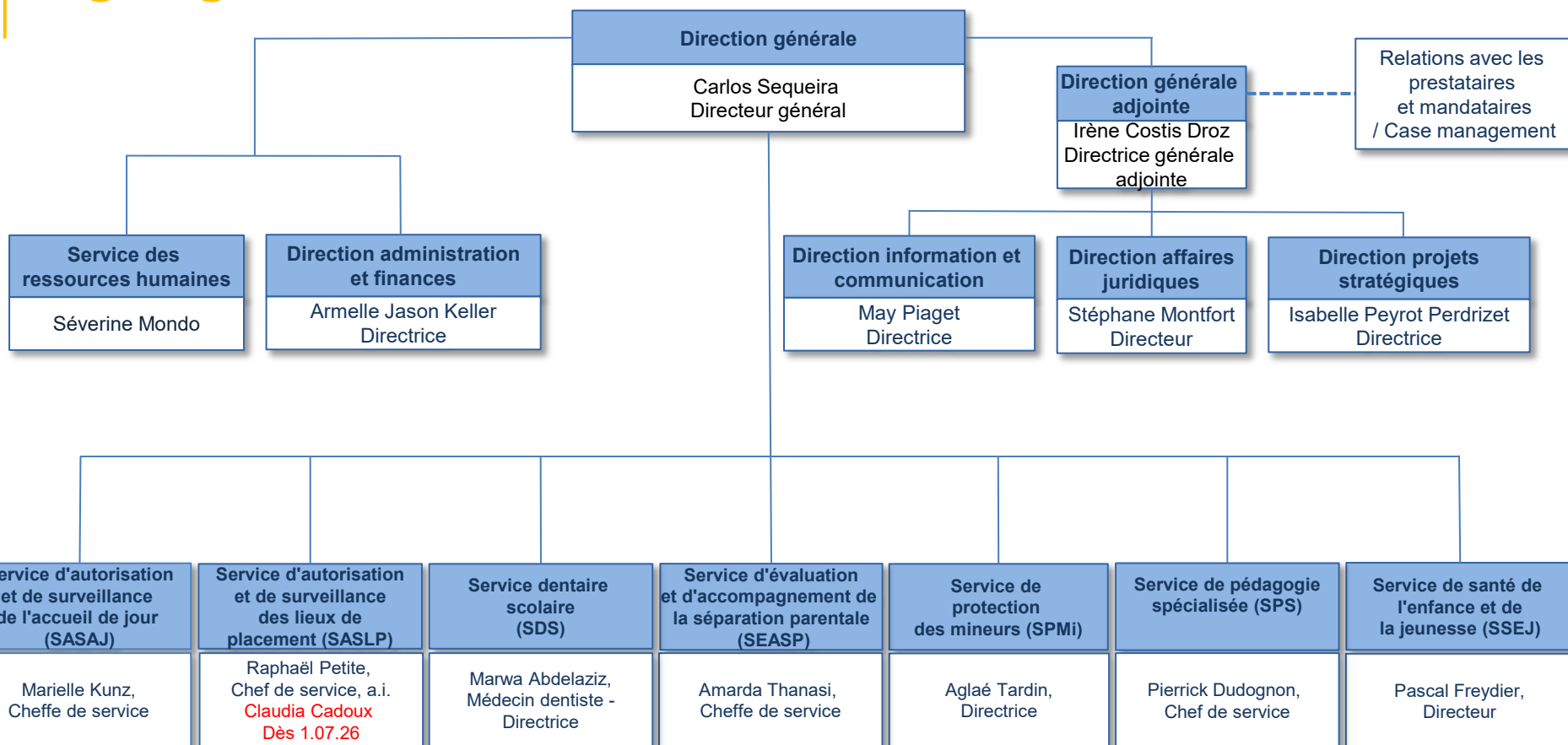
Prestations directes aux bénéficiaires
(logopédie, enseignement spécialisé,
AEMO, placement hors canton,
placement MNA, etc.)

**+ de 140 millions
de francs**

Subventions aux institutions partenaires
(24 subventionnés, dont 17 en contrat de
prestations (4 ans) et 7 prestataires avec
une subvention annuelle)

Organigramme

avril 2026



Chiffres clés en lien avec l'activité

13'671 élèves sont partis en camps scolaires (20% en camps de ski) en 2024-25

Année 2025

L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse agit **concrètement**, pour assurer le respect **des droits** de l'enfant.

41'344

dépistages dentaires (compris CO)

9'036

soins dentaires

41'725

dépistages vue et ouïe

3'694

projets d'accueil individualisés (PAI) pour enfants souffrant de maladies chroniques

45'294

entretiens santé dans les écoles

4'799

mineurs et jeunes suivis par le SPMi

66

institutions autorisées et surveillées par le SASLP

11'712

enfants au bénéfice d'une mesure de pédagogie spécialisée (compris enseignement spécialisé)

820

mineurs et jeunes placés



Budgets & subventions (2026/12^e provisoires)

| | Frais de fonctionnement (hors frais de personnes) | Prestations directes aux bénéficiaires | Subventions aux institutions partenaires (24 subventionnés) |
|--|--|---|---|
| Direction générale (y compris UAP, cellule transports et secteur camps scolaires, etc.) | 2'321'047 CHF | | 3'991'033 CHF |
| SASAJ | 50'750 CHF | | |
| SASLP | 360'351 CHF | | 81'437'398 CHF |
| SDS | 718'000 CHF | | |
| SSEJ | 1'171'770 CHF | | |
| SEASP | 89'250 CHF | | |
| SPMi | 1'417'157 CHF | 43'535'085 CHF | |
| SPS | 151'879 CHF | 37'685'292 CHF | 55'029'614 CHF |
| Total général | 6'280'204 CHF | 81'220'377 CHF | 140'458'045 CHF |

Ressources Humaines

Budget 2026 - Equivalent Temps Plein permanent (ETP) autorisé / non permanent (auxiliaires, agents spécialisés, etc.) / *les chiffres en italiques représentent le nombre de collaboratrices et collaborateurs.*

Direction générale

(RH, juridique, communication, finances, comptabilité, projets stratégiques, bâtiment)

37.76 41 6.33 7

Camps scolaires

7.6 **9** - -

Cellule transports

8.8 **9** - -

UAP

6.2 **7** 1 1

Services

SASAJ

13.6 **15** 2 1

SASLP

13.85 **20** 2 2

SDS

59.93 **89** 9 9

SEASP

20.60 **26** 2 2

SPMi

174.73 **192** 25 25

SPS

11.10 **15** 3.17 4

SSEJ

154.51 **186** 16.5 17

Total général

508.68 626 59.67 68

**la DGOECJ compte 13 apprentis/stagiaires (inclus dans le total)*

Subventionnés avec contrat de prestations

Secteur camps et colonies

Association du Scoutisme Genevois (ASG)

Caritas-Jeunesse (CJ)

Centre Protestant de Vacances (CPV)

Ma Jeunesse Suisse Romande (MJSR)

Vacances Nouvelles (VN)

Secteur soutien aux familles

Service Social international (SSI)

Ecole des Parents

022 Familles

Secteur éducation et pédagogie spécialisées

Astural

Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ)

Agapé

L'ARC, une autre école

Ecole protestante d'altitude (EPA)

La Voie Lactée

SGIPA

Clair-Bois

Fondation Ensemble

150 subventionnés et mandats annuels dont...

Groupement genevois centres d'entraînement méthodes d'éducation active (CEMEA)

Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)

Unions Chrétiennes de Genève

Bureau genevois d'adoption

Espace A

Fédération genevoise pour la prévention alcool / cannabis (FEGPAC)

Groupement de la Charte

Etc.

Les services de l'OCEJ

Les services transversaux

- La direction des projets stratégiques pilote, anime et coordonne le réseau des partenaires internes et externes pour contribuer (avec les services métier et les partenaires) à promouvoir le développement d'une politique en faveur de la protection de l'enfance et de la jeunesse : elle administre également le portefeuille de projets placés au niveau des services.
- La direction administration et finances gère le budget de l'OCEJ, contrôle les risques et la gestion de l'office, instruit les demandes de financements (projets, prestataires et mandataires) et gère les services logistique et support du DIP (camps scolaires, transports d'élèves et de fournitures scolaires)
- La direction de la communication entretient et développe les outils de communication internes et externes à l'OCEJ et assure une veille et la ré pondance journalistique.
- La direction juridique et des affaires transversales veille à la sécurité juridique relative à l'activité de l'OCEJ, met à jour les lois, règlements et directives en lien avec le métier, participe à l'activité intercantonale (CLPPJ et constellation), répond aux réclamations dans un esprit de conciliation.
- Le service des ressources humaines gère les recrutements, accompagne et conseille les cadres, intervient en cas de conflits ou de contentieux RH et assure la veille en lien avec les besoins en personnel qualifié.

- 13'671 élèves sont partis en camps scolaires (20% en camps de ski)
- Plus de 330'000 élèves transportés en 2025 par la cellule transport (CT)

(En 2024-2025)

Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour. **SASAJ**

Selon les dispositions cantonales et fédérales, il autorise, évalue et surveille les structures d'accueil de la petite enfance (crèches et jardins d'enfants) ainsi que les accueillantes familiales de jour de manière à garantir les bonnes conditions d'accueil des jeunes enfants.

Les domaines d'évaluation portent sur la sécurité des locaux accueillant des enfants, l'encadrement professionnel, la qualité des prestations éducatives, la santé et l'alimentation.

Missions :

- **Informer les milieux d'accueil extra-familiaux** des conditions-cadres
- **Evaluer les accueillantes familiales de jour** en vue d'une autorisation
- **Evaluer les projets institutionnels** en vue d'une autorisation
- **Exercer le mandat** de surveillance

- 240 structures d'accueil de la petite enfance surveillées
- 107 visites de surveillance réalisées

(Au 31 décembre 2025)

Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement. SASLP

Selon les dispositions cantonales et fédérales, il autorise, évalue et surveille les milieux de placement de manière à garantir les bonnes conditions d'accueil des enfants placés : institutions et familles d'accueil avec hébergement.

Il est également désigné comme autorité centrale cantonale en matière d'adoption et instance compétente en matière de recherche d'origines.

Le mandat de surveillance est également appliqué aux internats scolaires.

Missions :

- **Inform**er les milieux de placement des conditions-cadres
- **Eval**uer les projets institutionnels en vue d'une autorisation
- **Exerc**er le mandat de surveillance
- **Apporter aide et conseils** aux familles d'accueil et adoptantes

- 66 institutions surveillées pour 1'605 places (foyers et internats scolaires)
- 193 visites de surveillance effectuées pour 180 FAH
- 302 enfants placés/accueillis en familles d'accueil avec hébergement (FAH) et en accueil familial international (AFI)

(Année 2025)

Service dentaire scolaire. SDS

Il agit comme acteur-clé de la prévention et de la santé bucco-dentaire pédiatrique sur l'ensemble du canton.

Il touche l'ensemble des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans et leur prodigue conseils, éducation et soins via un réseau de cabinets dentaires dans et à proximité des établissements scolaires.

Missions :

- **Education** à la santé bucco-dentaire
- **Dépistage** des affections bucco-dentaires
- **Accès** à des soins dentaires selon des tarifs adaptés aux conditions sociales
- **Repérage** de la négligence

- 41'344 dépistages dentaires (inclus CO)
- 9'036 soins dentaires
- 1'240 cours en santé bucco-dentaire

(En 2024-2025)

Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale. **SEASP**

Il a pour mission d'informer, orienter et conseiller des couples de parents d'enfants mineurs, en lien avec les problématiques de séparation, pour prévenir l'apparition ou l'enlisement du conflit parental.

Sur mandat des autorités judiciaires et administratives, il rend un rapport d'évaluation sociale sur les droits parentaux et d'éventuelles mesures de protection.

L'intervention sociale vise à prévenir et protéger les mineurs de toute forme de maltraitance.

Missions :

- **Soutenir la coparentalité** en assurant une permanence afin d'accompagner les parents pour la prise en charge de l'enfant
- **Etablir des rapports d'évaluation sociale** à l'intention des autorités judiciaires et procéder à l'audition de l'enfant
- **Soutenir les parents** dans la prise en charge de l'enfant, en collaboration avec des organismes agréés de la médiation

- 642 mandats d'évaluation sociale
- 698 demandes aux permanences du SEASP
- 22 séances d'information
- 321 auditions d'enfant

(Année 2025)

Service de protection des mineurs. **SPMi**

Il est saisi **lorsqu'un enfant est en danger** parce que sa santé, sa sécurité, ou son développement est compromis.

Il évalue chaque situation sur la base des signalements qui lui sont adressés par les professionnels, les familles ou encore les tribunaux, et de manière générale par tout un chacun.

Il oriente et agit toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant pour soutenir l'exercice de l'autorité parentale et le cas échéant pour prendre les mesures de protection qui s'imposent.

Il intervient également à la demande des enfants et de leurs familles ou sur décision du juge.

Missions :

- **Evaluer** la situation d'un enfant potentiellement en danger
- **Coordonner** les mesures à prendre pour accompagner l'enfant et sa famille
- **Soutenir** l'exercice de la parentalité
- **Prendre et assumer** les mesures de protection

- 4799 mineurs et jeunes suivis
- 820 mineurs et jeunes placés
- 1035 mineurs et jeunes suivis en AEMO

(Année 2025)

Service de la pédagogie spécialisée. **SPS**

Il évalue, octroie et finance des mesures de pédagogie spécialisée.

Il veille à l'application de la procédure d'évaluation des besoins des enfants et des jeunes pendant leur période de formation obligatoire.

Missions :

- **Soutenir et accompagner** le développement des enfants de 0 à 4 ans dans les structures préscolaires et lors de l'entrée en scolarité
- **Soutenir l'enfant et le jeune** dans sa scolarité par la mise en place de mesures pédagogiques
- **Identifier les prestataires et les mesures** les plus adéquates pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes

- 11'712 mesures de pédagogie spécialisée (compris l'enseignement spécialisé), dont 5'919 mesures de logopédie et 1'237 mesures de psychomotricité
- 568 procédures d'évaluation standardisées validées et recommandées pour la rentrée 2025

(Année 2025)

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse. **SSEJ**

Il promeut la santé et la qualité de vie des enfants et des jeunes, prévient les atteintes à la santé et protège leur intégrité en tenant compte de leurs diversités, et intervient dans les établissements scolaires et les structures de la petite enfance.

Dans ce sens, il forme également le personnel qui travaille avec les enfants et les jeunes.

La santé est prise en compte de manière holistique : santé physique, psychique, sexuelle et sociale.

Missions :

- **Renforcer** les compétences en matière de santé
- **Former** les professionnels
- **Agir** sur les conditions favorables aux apprentissages
- **Repérer et agir** précocement sur les atteintes à la santé

- 45'294 entretiens de santé
- 2'130 suivis médicaux
- 2'334 cours vie affective et santé sexuelle

(Année 2024-2025)

Unité d'assistance personnelle. UAP

L'UAP intervient exclusivement dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 13 du droit pénal des mineurs.

En effet, le code pénal applicable aux mineurs prévoit que le tribunal des mineurs peut désigner une personne à même de seconder les parents dans leur tâche éducative et d'apporter une assistance personnelle au mineur. Par ailleurs, le tribunal peut conférer à la personne chargée de cette assistance certains pouvoirs en rapport avec l'éducation, le traitement et la formation du mineur et limiter l'autorité parentale en conséquence.

Mission :

- **suivi** du jeune sur une courte durée (entre trois et six mois) et de façon très intensive.

L'UAP, constituée d'une équipe de six éducateurs et d'un responsable d'unité, suit en permanence une cinquantaine de jeunes (entre 8 et 10 jeunes par éducateur).

Défis et enjeux

Nous souhaitons être dans une démarche d'amélioration continue, de deux manières : en apprenant de manière continue et en travaillant en mode projet pour atteindre nos objectifs

Par exemple, il s'agit de :

- Mettre en place un parcours en santé de l'élève pour renforcer ses compétences, le protéger et former les adultes qui l'entoure.
- Renforcer la protection des mineurs grâce au développement de l'accueil en FAH, à la mise en place de mesures sur mesure, et au développement de l'accompagnement à la séparation conjugale hautement conflictuelle.
- Rédiger un plan genevois, santé-social, interdépartemental des 1000 premiers jours de l'enfant.
- Simplifier la procédure d'évaluation standardisée (PES) qui fixe les objectifs de développement et de formation des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés pour la rendre plus efficiente, au service de l'enfant.

Défis et enjeux

Et de :

- Renforcer l'accueil préscolaire pour répondre au besoin des familles tout en garantissant la protection des enfants.
- Renforcer les compétences des professionnels, celles des enfants et de leurs parents.
- Renforcer la collaboration avec les partenaires internes et externes et avec les usagers.
- Traiter les sujets sociétaux de manière professionnelle et rationnelle : écrans, consommations à risque, santé mentale, projets à la majorité, soutien aux responsabilités parentales.
- Imaginer l'avenir de la protection de l'enfance dans le canton.

Merci de votre attention